



Compte – rendu du 17 décembre 2014

ÉTAIENT PRESENTS :

Pour Besse	M. Gay L, Gay A, Archimbaud, Mme Dechambre,
Pour La Bourboule	Mr Brut, Mme Eyragne, Mr Guichard
Pour Chambon/Lac	Mr Roux, Mme Pancratio,
Pour Chastreix	Mr Babut
Pour Compains	M. Valette, Gay Jerome
Pour Eglise neuve d'Entraigues	M. Cardenoux, Moins,
Pour Espinchal	/
Pour le Mont-Dore	M. Dubourg, Gras, Mme Bargain
Pour Murat le Quaire	M. Brugiere, Christiaens,
Pour Murol	Mr Gouttebel
Pour Picherande	M. Chamoux, Chalaphy,
Pour Saint Diery	Mr Chassard
Pour Saint Nectaire	M. Bellonte, Papon
Pour St Pierre Colamine	M. Clech, Gatignol Sébastien
Pour St Victor la Riviere	M. Houillon, Jaclard,
Pour Valbeleix	Mme Gatignol Catherine
POUVOIRS :	Mme Gillard Sylvie à Mr Gouttebel, Mr Fiannaca à Mr Babut

Secrétaire de séance : Mr Gras

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 29 - Votants : 31

PROGRAMME LEADER 2014-2020 : LA CANDIDATURE DU GAL PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE : APPROBATION

Monsieur Le Président indique qu'il a reçu un courrier émanant du Parc des Volcans d'Auvergne sollicitant de la Communauté de Communes l'adhésion et l'approbation de sa candidature au programme européen Leader 2014-2020.

L'enveloppe financière dédiée à Leader en Auvergne pour le programme 2014-2020 est de 63 742 762 € (contre 23 Millions pour le programme 2007-2014)

Au regard de son expérience dans le domaine le Parc des Volcans d'Auvergne a candidaté et ce en partenariat et avec l'appui des Pays le composant.

Le territoire concerné est sensiblement celui du Parc et comprend 128 communes, 10 communautés de communes, 2 Pays (Haut-Cantal-Dordogne et Grand-Sancy).

Cette candidature repose sur une stratégie et un plan d'actions qui comporte 3 axes et 7 actions :

Axe 1 : « Mettre l'homme au cœur du projet de territoire pour favoriser un développement responsable, inclusif et solidaire » :

Action n° 1 : PROJETS COLLECTIFS ET SOLIDAIRES : Encourager et accompagner les initiatives collectives pour renforcer la solidarité économique et sociale

Action n° 2 : REVITALISATION RURALE : Développer des services adaptés et inventifs pour améliorer la qualité de vie locale

Action n° 3 : CULTURE, PATRIMOINES : Expérimenter une action culturelle créative en lien avec les acteurs du territoire

Axe 2 : « Faire de nos ressources naturelles un moteur de développement économique durable » :

Action n° 4 : VALORISATION ECONOMIQUE DES RESSOURCES NATURELLES : développer une économie locale basée sur nos ressources naturelles et nos savoir-faire liés

Action n° 5 : SOBRIETE ENERGETIQUE : capitaliser sur nos ressources naturelles pour adapter le territoire au changement climatique

Axe 3 : « Valoriser notre territoire et ses spécificités, sources d'attractivité, d'ouverture et de fierté » :

Action n° 6 : PROMOTION TERRITORIALE : Encourager des démarches innovantes en faveur de la promotion du territoire

Action n° 7 : COOPERATION : Enrichir et développer les échanges en valorisant nos ressources locales

Aussi Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Philippe GRAS s'interroge sur le rôle du Pays Grand Sancy qui n'a pas candidaté au titre de Groupe d'Actions Local pour ce programme européen.

Jean HOUILLON indique que la candidature du Parc des Volcans d'Auvergne, qui a déjà conduit 3 programmes Leader, apparait parfaitement légitime et, de fait, interdit toute autre candidature sur ce territoire.

Sébastien GOUTTEBEL regrette que, lors des précédents programmes Leader, les fiches actions adoptées par le Parc des Volcans d'Auvergne aient manqué de réalisme conduisant à une sous consommation des crédits.

Le Président souhaite que chaque commune transmette ses projets à la communauté de communes afin que les services examinent leur éligibilité au titre de ce programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la candidature du GAL Parc des Volcans d'Auvergne au programme européen Leader 2014-2020 tel qu'il vient de lui être défini,
- approuve le programme stratégique et les actions proposées dont il vient de lui être donné lecture
- mandate son Président pour en assurer l'exécution.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE : RECONDUCTION
--

Monsieur le Président rappelle que le 12 décembre 2012, le Conseil Communautaire a adopté la première convention d'objectifs triennale à intervenir avec l'Office de Tourisme Communautaire. Aujourd'hui arrivée à échéance, celle-ci, élément indispensable pour un Office de Tourisme classé en 1^{ère} catégorie, doit être reconduite.

Il donne la parole au directeur de l'Office de Tourisme Communautaire.

Luc STELLY donne lecture du projet de convention (joint au présent) à intervenir et indique que des évolutions législatives et réglementaires sont en cours dont les effets pourraient conduire à une modification de cette convention.

Concernant la proposition relative à la création d'un poste spécifique en charge de l'accompagnement des prestataires en termes de veille marketing, démarche qualité, adaptation de l'offre... André GAY souhaite savoir s'il s'agit d'un besoin exprimé par les prestataires.

Luc STELLY répond affirmativement.

Le Président souhaite savoir si des économies peuvent être dégagées sur certains postes afin de permettre le financement de ces nouvelles missions.

Luc STELLY indique que seules 3 pistes d'économies peuvent être explorées. La réduction des missions confiées à l'Office de Tourisme Communautaire ; la réduction de certaines actions

notamment en terme de communication presse ; et pour finir la réduction des temps et lieux d'accueil. Chacune de ces solutions conduit à une réduction du service.

Eric BRUT juge nécessaire d'impliquer financièrement les socioprofessionnels dans la création de nouvelles missions.

Le Président, Jean HOUILLON et Eric BRUT proposent également de réfléchir à une augmentation des recettes par l'évolution de la taxe de séjour. Il leur apparaît plus cohérent de faire peser l'augmentation des coûts sur les usagers du service plutôt que sur les contribuables locaux.

Luc STELLY tient à souligner, concernant cette taxe, que des évolutions législatives sont en cours, évolutions qui auront des conséquences financières notamment du fait de l'extension jusqu'à 18 ans de l'exonération. Cela générera une baisse de recettes qui reste à évaluer. Une première simulation démontre qu'une augmentation de 0.05 centimes d'euros de la taxe de séjour, par hébergement et par catégorie conduirait à une progression de près de 60 000 € du produit de taxe de séjour.

Amélie DABERT souhaite attirer l'attention du Conseil Communautaire sur le fait que la taxe de séjour a déjà connu une augmentation récemment et qu'en conséquence il s'agit de se montrer raisonnable. Si effectivement ce n'est pas l'hébergeur qui acquitte la taxe de séjour mais le client, c'est bien l'hébergeur qui est l'interlocuteur direct du client et encaisse cette taxe pour la reverser ensuite.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de reconduire la convention d'objectifs sans modification des missions confiées à l'Office de Tourisme Communautaire. Il indique également qu'un nouveau débat sera prochainement organisé au regard des évolutions législatives sur la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la convention dont il vient de lui être donné lecture
- mandate son président pour la signer et en assurer l'exécution

CONVENTION A INTERVENIR AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DU SANCY

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes a inscrit dans ses compétences un politique en faveur de l'éducation à la musique. Aussi, dès 2009, une convention d'objectifs triennale, renouvelée fin 2011, a été conclue avec l'école de musique intercommunale et associative du Sancy.

Celle-ci vise, notamment, à répondre au souhait du Conseil général du Puy-de-Dôme de voir se développer l'enseignement musical sur l'ensemble du territoire communautaire, et se trouve être complémentaire à la compétence « intervention musicale en milieu scolaire » organisée par la Communauté de Communes.

La convention étant arrivée à son terme, il convient aujourd'hui de la renouveler pour 3 ans. Elle prévoit notamment que :

- L'Ecole de Musique exercera ses missions dans le respect du projet pédagogique et de son règlement intérieur :
 - Des cours d'éveil musical pour les enfants âgés de 6 à 7 ans,
 - La formation musicale,
 - Des cours d'instruments,
 - La mise en place de systèmes d'évaluation (continue et ponctuelle),
 - L'application d'un cursus pédagogique en 2 ou 3 cycles selon les besoins
 - L'organisation de concerts et d'auditions,
 - La mise en place d'un orchestre junior.
- elle fournit à la Communauté de communes un état détaillé du nombre d'élèves remplissant les conditions définies à l'Article 1.

Il est proposé de faire évoluer cet article 1 comme suit :

« La présente convention a pour objet de confier à l'association dénommée « École de Musique Intercommunale du Sancy » la mission d'assurer la formation ou le perfectionnement des praticiens résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy âgés de 18 ans au plus, selon les modalités définies dans la présente convention.

La subvention est calculée à partir des charges engendrées pour chaque élève diminuées du montant des inscriptions correspondantes et des subventions et libéralités de toutes natures qu'aurait pu obtenir l'École de Musique.

Le montant de la charge résiduelle ainsi calculée, multipliée par l'effectif figurant sur l'état transmis par l'École de Musique, détermine le montant de la subvention dont la liquidation sera effectuée trimestriellement.

Pour tenir compte du fait que l'École de Musique débute ses cours dès la rentrée scolaire, soit en septembre alors que la subvention n'est arrêtée qu'au cours du premier trimestre de l'année suivante, la Communauté de Communes s'engage à verser en octobre de chaque année, une avance représentant 30% du montant de la subvention accordée l'année précédente. »

M. ARCHIMBAUD souhaite qu'un rapport d'activité détaillé par commune soit communiqué. Il se montre favorable au fait d'apporter un soutien financier à cette activité mais rappelle la nécessité de veiller à la bonne utilisation des deniers publics conformément aux recommandations formulées par la Chambre Régional des Comptes lors de son contrôle.

Monsieur le Président lui indique que lors de son contrôle la chambre régionale des comptes avait souhaité obtenir des précisions sur l'aide accordée à cette association. Les réponses apportées par la communauté de communes avaient alors été jugées satisfaisantes, témoignant, sur ce point, d'une bonne utilisation des fonds publics.

Violette EYRAGNE informe le Conseil Communautaire de la baisse des effectifs de l'école de musique pour cette année scolaire, baisse liée à l'absence d'aides accordées aux enfants issues de communes non membres de la communauté de communes du Massif du Sancy. Cette situation peut conduire à une augmentation du coût par élève.

Dans l'attente de précisions supplémentaires permettant de statuer sur le renouvellement de cette convention et pour répondre aux besoins exprimés et faciliter l'organisation de cette école, Le Président propose de verser un acompte de subvention représentant 30% de la subvention attribuée pour la saison 2013-2014, soit 9 846 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise M. le Président à procéder au versement d'un acompte de 9 846 € sur la subvention qui sera attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'Association école de musique intercommunale du Sancy ;
- précise que la dépense est inscrite au compte 6574 du budget primitif 2015.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SIVOM DE LA HAUTE DORDOGNE ET LABEL RELAIS DES SERVICES PUBLICS
--

Monsieur le Président rappelle qu'au cours de l'exercice 2014, il a été procédé à l'expérimentation du relais saisonnier du Sancy, dont il donne lecture du bilan.

Afin de poursuivre cette opération dans de bonnes conditions, il convient de renouveler la convention de mise à disposition conclue avec le SIVOM de la Haute Dordogne dont il donne lecture.

Celle-ci prévoit notamment que :

- Le SIVOM s'engage à mettre à la disposition de la Communauté Mme Aurélie MONESTIER, adjoint administratif,
- Cette mise à disposition est prononcée pour un an à compter du 1er janvier 2015 ;

- Au vu d'un état de service, la Communauté remboursera au SIVOM, la rémunération, les charges afférentes, le régime indemnitaire perçus par l'agent, ainsi que les frais de déplacement ;
- Les actes courants de gestion du fonctionnaire seront exercés par l'administration d'origine.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve la convention dont il vient de lui être donné lecture,
- mandate son Président pour en assurer l'exécution.

Philippe GRAS souhaite que soit confiée à cet agent la conduite d'une étude sur les besoins en logements saisonniers à l'échelle du Massif du Sancy.

Le Président précise que le « relais saisonniers » est susceptible de bénéficier du label Relais Services Publics.

Les Relais Services Publics offrent aux usagers la possibilité d'être accueilli par un agent pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Ses missions sont d'assurer un service de proximité et un accompagnement personnalisé, de faciliter les démarches administratives, notamment grâce à l'administration électronique et de garantir la qualité de service.

Accordé par l'Etat, cette reconnaissance s'accompagne d'un soutien financier annuel pendant 3 à 5 ans.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de solliciter cette labellisation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- décide de candidater au label relais service pour le relais saisonnier,
- mandate son Président pour en assurer l'exécution.

SANCY BLANCHE 2015 : TARIF DES INSCRIPTIONS

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du vote budgétaire le Conseil Communautaire a accepté que la Communauté soit organisatrice de la course de ski de fond dénommée la Sancy Blanche.

Celle-ci se déroulera le dimanche 25 janvier 2015 et comptera 2 parcours : un de 42 km et l'autre de 21 km.

Aussi, il convient d'arrêter le montant des droits d'inscription à cette course qui pourraient être les suivants :

- tarif licenciés 20€ ; licenciés et titulaires d'une carte saison Massif Central 15€
- tarif non licenciés 32€ ; non licenciés titulaires d'une carte saison Massif Central 27€
- promo-fond 10 km et 3 km : Gratuit
- majoration pour inscription sur place 5€
- inscription en ligne : frais bancaire répercuté sur le coureur :
 - Entre 8.00€ et 19.99€ d'achats : 1.00€ de commission
 - Entre 20.00€ et 39.99€ d'achats : 1.50€ de commission

Après en avoir délibéré et à l'Unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve les tarifs d'inscription à la course la Sancy Blanche 2014 dont il vient de lui être donné lecture,
- mandate son président pour en assurer l'exécution.

ACTIVITES JEUNESSE – TARIFS 2^{EME} TRIMESTRE 2014/2015

Monsieur le Président rappelle que les activités en faveur de la jeunesse proposées dans le cadre des CEL-CEJ, font l'objet d'une participation financière de la part des familles.

Pour les activités déclarées en ALSH et bénéficiant des aides de nos financeurs publics, la participation dépend du quotient familial :

QF < à 500€	QF de 501 à 700€	QF de 701 à 1100€	QF > à 1101€
-------------	------------------	-------------------	--------------

Aussi, il propose les tarifs suivants pour les activités qui se dérouleront au 2ème trimestre :

Tarifs des activités du 2e trimestre 2014/2015	QF < ou = à 500€	QF de 501€ à 700€	QF de 701€ à 1100€	QF de 1101 € et +
ATELIERS PARENT /ENFANT	5€			
BABY SKI (alpin et nordique)	43€			
SAMEDI SANCY GLISSE Super-Besse/ Le Mont-Dore (initiation ski avec transport)	38€	41€	47€	50€
SAMEDI SANCY GLISSE Groupe 3 étoiles (sans location et sans transport)	19€			
SAMEDI SANCY GLISSE Chastreix (initiation ski sans transport)	34€			
Mini séjour « ESQUIMAU »	56€	61€	74€	79€
STAGE LES AVENTURIERS DU SANCY : « LES JOIES DE LA NEIGE »	40€	44€	52€	56€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le programme et la modulation tarifaire,
- approuve les tarifs du 2ème trimestre 2014/2015 dont il vient de lui être donné lecture,
- mandate son Président pour en assurer l'exécution.

ACTIVITES JEUNESSE 1ER TRIMESTRE 2015 – RECRUTEMENT D'1 AGENT D'ANIMATION

Le Président rappelle que dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse, les activités du 2e trimestre de l'année scolaire 2014-2015 se dérouleront du 5 janvier au 31 mars 2015.

Aussi, il propose de procéder au recrutement d'1 agent d'animation vacataire. La personne recrutée aura en charge l'encadrement et la surveillance des enfants participant au stage et mini-séjour des vacances de février et aux sorties « ski » mises en place par l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes.

Il propose de rémunérer l'agent ainsi recruté sur la base du SMIC horaire en vigueur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve la création d'un poste d'agent d'animation ainsi que la base de rémunération pour le 1er trimestre,
- mandate son Président pour en assurer l'exécution.

VIREMENT DE CREDITS BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Président indique qu'en vue d'ajustements comptables du budget Logements Sociaux 2014, il convient de procéder au virement de crédit suivant :

FONCTIONNEMENT

Du CHAPITRE 022 – Dépenses imprévues

Article 022 : Dépenses imprévues - 1 775€

Vers CHAPITRE 012 - Charges de personnel

Article 6218 : Autre personnel extérieur +1 775€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le virement de crédit qui vient de lui être soumis,
- mandate son Président pour en assurer l'exécution.

VIREMENT DE CREDIT BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président indique qu'en vue d'ajustements comptables du budget principal 2014, il convient de procéder au virement de crédit suivant :

FONCTIONNEMENT

Du CHAPITRE 011 – Charges à caractère général	
Article 60632 : Fournitures petit équipement	- 80€
Vers CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	
Article 678 : Autres charges exceptionnelles	+ 80€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Communautaire :

- approuve le virement de crédit qui vient de lui être soumis,
- mandate son Président pour en assurer l'exécution.

VIREMENT DE CREDIT BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président indique qu'en vue d'ajustements comptables du budget principal 2014, il convient de procéder au virement de crédit suivant :

INVESTISSEMENT

Du CHAPITRE 020 – Dépenses imprévues

Article 020 : Dépenses imprévues - 2 700€

Vers CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles

Article 2033 : Frais insertion + 400€

Article 2051 : Concession et droits similaires + 2 300€

+ 2 700€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Communautaire :

- approuve le virement de crédit qui vient de lui être soumis,
- mandate son Président pour en assurer l'exécution.

REQUALIFICATION DU FOYER DE SKI DE FOND DE BERTHAIRE : PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle que le foyer de ski de fond de Berthaire nécessite non seulement une réhabilitation mais également une requalification pour assurer pleinement son rôle d'accueil et de service dans le nouvel espace nordique Sancy.

Une première estimation du coût des travaux ressort à 370 000 € HT, le programme architectural proposé permettrait d'offrir :

- Un hébergement plus adapté avec des cloisonnements pour mettre fin aux couchages « dortoir »
- Des sanitaires plus confortables et moins « sports collectifs »
- Un espace d'accueil et de restauration chaleureux et attractif
- Des espaces extérieurs repensés pour une meilleure adéquation avec la mission du site et les règles de secours
- Mais également d'améliorer l'isolation existante au regard des nouvelles techniques
- Une mise aux normes des bâtiments
- Le remplacement du chauffage actuel par une chaudière bois.

Il pourrait être financé comme suit :

Etat DETR	30%	126 720 €
Conseil Général	20%	84 480 €

Conseil Régional	20%	84 480 €
Autofinancement	30%	126 720 €
TOTAL	100%	422 400 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Communautaire :

- approuve l'opération de requalification/réhabilitation du foyer de ski de fond de Berthaire
- approuve le plan de financement dont il vient de lui être donné lecture,
- mandate son Président pour solliciter les subventions correspondantes et en assurer l'exécution.

Le Président indique que ce dossier sera régulièrement présenté au Conseil Communautaire afin de le tenir informé de son évolution.

TAXE DE SEJOUR : REMBOURSEMENT

Monsieur le Président donne lecture du courrier adressé par Madame LENGLEN relatif à une demande de remboursement de la taxe de séjour car elle bénéficie d'une carte d'invalidité.

Conformément à l'article décide D2333-48 de la CGCT, Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le remboursement demandé pour une taxe de séjour d'un montant de 8.40€ à Mme Lenglen,
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution.

ETUDE DE FAISABILITE D'UNITES DE METHANISATION : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président indique que l'ADUHME Auvergne a conduit une étude à l'échelle du Département mais également de communautés de communes sur le potentiel des territoires en termes de méthanisation.

Il s'avère que la Communauté de Communes du Massif du Sancy, et plus particulièrement son versant Sud, bénéficie d'un potentiel important.

En vue de permettre la vulgarisation de cette technique, l'ADEME, le Département et la Région Auvergne apportent un soutien financier pour la réalisation d'études de faisabilité préalables à la création d'unité de méthanisation. Ce financement peut atteindre 50%.

Ces études permettent de déterminer précisément le potentiel du site, l'économie du projet mais également le fonctionnement de l'unité de méthanisation et la forme juridique à adopter.

Afin de favoriser le développement de cette technique sur le territoire communautaire, le Président propose que la Communauté de communes apporte aux communes engageant une étude de faisabilité, une aide complémentaire équivalente à 50% du montant restant à charge après subventions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'attribuer aux communes membres qui réaliseront une étude de faisabilité d'unité de méthanisation un fond de concours d'un montant égal à 50% du montant restant à charge de la commune après obtention des subventions versées par l'Etat, ses établissements et agences, la Région et le Département ou l'Europe.
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution.

Jean HOUILLON jugerait intéressant d'engager une réflexion à l'échelle de la communauté de communes pour déterminer les sites les plus pertinents en termes de développement d'unités de méthanisation.

Pour Le Président la réalisation, en collaboration avec l'Aduhme, d'un document de type schéma directeur pourrait s'avérer un outil d'aide à la décision pour les communes. Il sera complémentaire au dispositif décidé ce jour par le Conseil Communautaire.

Sébastien GOUTTEBEL s'interroge sur la compatibilité entre ce procédé et la démarche territoire à énergie positive

RESTAURATION DU SENTIER SUD-EST DU PUY DE SANCY : DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER ET TECHNIQUE DU PARC DES VOLCANS D'Auvergne

Monsieur le Président indique que depuis 2008, la Communauté de Communes du Massif du Sancy a souhaité apporter son soutien financier et technique au programme de restauration des sentiers de crêtes du Massif du Sancy conduit par le Parc des Volcans d'Auvergne. Pour l'exercice 2015, le programme prévoit la restauration du sentier, très dégradé, qui mène au sommet du Puy de Sancy par le versant sud-est.

Les travaux envisagés visent à retrouver un paysage et des milieux naturels de qualité tout en assurant confort et sécurité pour les visiteurs.

Le coût de cette opération est estimé à 110 000 € HT et le Parc des Volcans d'Auvergne sollicite une subvention de 10% de la Communauté de Communes soit 11 000 € HT.

Par ailleurs, les services techniques de la Communauté de Communes seront associés à ce chantier afin d'aider à sa réalisation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'attribuer une subvention de 10%, plafonnée à 11 000 €, au Parc des Volcans d'Auvergne en vue de la restauration du sentier sud-est du Puy de Sancy,
- mandate son Président pour en assurer l'exécution.

VILLAGE DE VACANCES DE LA PRADE HAUTE : DEMANDE D'ETALEMENT DE LOYER DE LA PART DE LA SOCIETE CIVILE LA NOUVELLE PRADE HAUTE

Monsieur le Président rappelle que le village de vacances de la Prade Haute a été réhabilité par la communauté de communes, et confié, par bail emphytéotique à la société civile la nouvelle Prade haute pour une durée de 30 ans.

Il indique qu'il a récemment été destinataire d'une demande émanant de la SCI la Nouvelle Prade visant à étaler le loyer restant dû, soit un montant total 333 422.65€, sur 3 ans à compter de 2015.

Le Président propose les versements annuels suivants :

2015 : 140 000 € ;

2016 : 110 000 € ;

2017 : 83 422.65 €

Aussi il demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur cette proposition afin de la soumettre à Monsieur le receveur, seul compétent pour accorder des délais.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- approuve la proposition qui vient d'être faite par son président
- sollicite l'accord de Monsieur le receveur sur l'échéancier ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Sébastien GATIGNOL souhaite qu'un point soit fait sur les prochaines élections départementales.

Le Président rappelle que la réforme du mode de scrutin pour les élections départementales, loi du 17 mai 2013, prévoit que « le nombre de cantons dans lesquels sont élus les conseillers départementaux est égal, pour chaque département, à la moitié du nombre de cantons existant au

1er janvier 2013. » Cette loi prévoit également que les conseillers départementaux seront élus au scrutin binominal mixte à compter de mars 2015.

Le décret portant sur la nouvelle délimitation des cantons dans le Puy-de-Dôme a fait passer le nombre de cantons de 61 à 31. Ce redécoupage conduit à un rééquilibrage entre élus urbains et ruraux qui se traduit par une baisse du nombre d'élus ruraux.

Le nouveau canton dit «Le Sancy » compte 3 communautés de communes, Massif du Sancy, Sancy Artense et Puys et Couzes ; 44 communes ; 19 400 habitants sur 1 000 km².

Deux conseillers départementaux, un homme et une femme, seront élus dans chacun d'entre eux, ce qui porte à 62 le nombre de conseillers, et autant de suppléants, à l'Assemblée départementale au lieu de 61 actuellement.

Les élections se tiendront les 22 et 29 mars prochain.

Il s'avère que la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république qui déterminera les compétences pour chaque échelon de collectivité n'est toujours pas adoptée ajoutant ainsi à la confusion générale.

Dans le même temps l'état demande aux Préfets de poursuivre la révision du schéma départemental en intégrant les dernières évolutions législatives qui peuvent conduire au regroupement de communautés de communes.

Sébastien GOUTTEBEL indique que des réunions avec la sous-préfète seront de nouveau organisées d'ici la fin du mois de janvier. Il souligne que les élus ont unanimement regretté que ces réflexions soient conduites dans des délais restreints mais également au cours d'une période qui coïncide avec des élections.

Eric BRUT souligne et regrette le peu de temps accordé aux élus pour aboutir à une décision de principe qui ne trouvera pas d'application avant 2017.

Le Président énonce les discussions engagées avec la sous-préfète, dont il ressort que les élus de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, en l'état actuel, ne souhaitent pas faire évoluer le périmètre communautaire, ou alors à la marge en vue d'intégrer une ou deux communes à dominante touristique.

Si ce scénario semble plausible certaines questions restent en suspens.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.

**INFORMATION DU PRESIDENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE QUANT A L'USAGE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
MARCHES 2014**

N° de marché	Date de notification	Mode de passation et type	Nature	Objet	Titulaire	Montant € TTC	Durée
2013/22-01	21/01/2014	MAPA	services	Prestations d'assurances pour la CCMS lot 1: dommages aux biens et risques divers	GROUPAMA	6565,89/AN	3 ans renouvelable 1 fois à compter du 01/01/2014
2013/22-3	21/01/2014	MAPA	services	Prestations d'assurances pour la CCMS lot 3: Flotte véhicules et risques annexes	GROUPAMA	10600/AN	3 ans renouvelable 1 fois à compter du 01/01/2014
2013/22-4	21/01/2014	MAPA	services	Prestations d'assurances pour la CCMS lot 4: Protection fonctionnelle et juridique	JADIS SA	546,42 + 163,20/AN	3 ans renouvelable 1 fois à compter du 01/01/2014
2014/01	03/03/2014	contrat	services	Fourniture, installation et maintenance du logiciel de gestion de caisse pour les billetteries skis de fond des zones nordiques du Massif du Sancy	AUDIENS63	16050,32 (fourniture, formation, installation et maintenance)	Maintenance 1 an renouvelable 2 fois (3 ans)
2014/02	21/02/2014	MAPA	services	Prestations d'assurances pour la CCMS lot 2: Responsabilités et risques divers	GROUPAMA	10 149,62	3 ans renouvelable 1 fois à compter du 17/02/2014
2014/03	30/01/2014	contrat	AMO	AMO pour la consultation de MOE PISCINE DE SUPER BESSE+ MISSION COMPLEMENTAIRE	AMEX	19 680,00	mission base + complémentaire
2014/04	11/02/2014	MAPA	FOURNITURE	FOURNITURE D'UNE DAMEUSE D'OCCASION POUR LE SKI DE FOND DU MASSIF DU SANCY	KASSBOHRER	174 960,00	
2014/05	07/04/2014	MAPA	services	MISSION DE CSPS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE SOCIO-CULTURELLE A ST DIERY	GAYAUD ET CIE	2 040,00	8 MOIS DE TRAVAUX
2014/06	23/06/2014	MAPA	TRAVAUX	Travaux de réfection de la toiture de 3 logements sociaux situés à SAINT DIERY	SUCHEYRE	19 020,00	13j
2014/08 01	09/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - LOT 1: Démolition- Gros œuvre	JEAN MAGE	162 284,40	70J
2014/08 02	09/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 2: Enduits extérieurs	FACE ET FACADES	44 755,20 avec PSE	5 SEMAINES
2014/08 03	09/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 3: Charpente	SUCHEYRE	2 808,00	2 SEMAINES

2014/08 04	09/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 4: Couverture/zinguerie	SUCHEYRE	5 970,00	2 SEMAINES
2014/08 05	09/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 5: Etanchéité	MBS PARLAK	28 393,68	1 SEMAINE
2014/08 06	09/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 6: Menuiseries extérieures bois	CENTER BOIS	28 699,46 avec PSE 1	10J
2014/08 07	09/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 7: Serrurerie	METALLERIE S3P	25 158,00	2 SEMAINES
2014/08 08	09/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 8: Menuiseries intérieures	CENTER BOIS	3 855,95	1 SEMAINE
2014/08 09	10/06/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 9: Cloisonnement/peinture/faux plafonds	CHARTRON	34 516,33 avec PSE	8 SEMAINES
2014/08 10	10/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 10 : Carrelage/faïence	GPE BERNARD	14 076,00	3 SEMAINES
2014/08 11	09/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 11: Monte Handicapé	AUVERGNE ASCENSEUR	16 521,60	10 J
2014/08 12	09/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 12: Plomberie/sanitaire/VMC	CONCEPT THERMIQUE	57 244,15	
2014/08 13	09/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 13: Electricité	DOMELEC	28 413,59	3 SEMAINES
2014/08 14	09/09/2014	MAPA > 207 000€ HT	TRAVAUX	Travaux de réaménagement d'une salle des fêtes à ST DIERY - lot 14: VRD	JEAN MAGE	14 881,20	2 SEMAINES
2014/09	19/06/2014	MAPA< 4000€	services	MISSION DE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE LA PISCINE/PATINOIRE A SUPER BESSE	CABINET BISIO ET ASSOCIES	2 316,00	3 J
2014/10	18/07/2014	MAPA< 4000€	services	MISSION DE DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISCINE/PATINOIRE A SUPER BESSE	AUVERGNE SANCY DIAG	3 284,00	40 J
2014/11	10/07/2014	MAPA< 15 000€	TRAVAUX	Mise en sécurité du chemin de la dente du Marais Chambon sur Lac	PIERRE ET PASSION	16 392,00	25 jours
2014/12 01	19/08/2014	MAPA<15 000	FOURNITURE	FOURNITURES DE BUREAU CCMS ET PLP- lot 1 petites fournitures administratives	PGDIS	372,12 PLP 617,86 CCMS	
2014/12 02	20/08/2014	MAPA<15 000	FOURNITURE	FOURNITURES DE BUREAU CCMS ET PLP- lot 2 papier	PGDIS PLPHYPER BURO CCMS	112,44775,44	

2014/14 03	21/08/2014	MAPA<15 000	FOURNITURE	FOURNITURES DE BUREAU CCMS ET PLP - lot 3 papier et enveloppes entête logo	FABREGUE DUO	133,39 PLP 274,76 CCMS	
2014/1 2 04	22/08/2014	MAPA<15 000	FOURNITURE	FOURNITURES DE BUREAU CCMS ET PLP lot 4 consos informatiques	HYPER BURO PLP OKEGO CCMS	1436,76 341,42	
2014/13	19/08/2014	MAPA<15 000	FOURNITURE	FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN PLP ET CCMS	FICHOT HYGIENE	730,23	
2014/14	20/10/2014	MAPA<15000	services	MISSION D'OPC POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE SOCIO CULTURELLE A ST DIERY	LE COMPAS DASN L'ŒIL	3 907,20	10 mois
2014/15	23/10/2014	MAPA<15000	FOURNITURE	FOURNITURE D'UNE MOTONEIGE POUR LA ZONE NORDIQUE OUEST	BUSATO	14 850,00	

AVENANTS PASSES EN 2014

N° marché	OBJET	NATURE	Titulaire	Montant initial du marché € TTC	N° Avenant	Date de notification	Montant avenant en € TTC	Nouveau montant du marché en € TTC	Observations
2013/08 03	Accord cadre mono attributaire fourniture de fonds documentaires pour le pole lecture publique du sancy lot 3 : achat d'ouvrage large vision	SERVICE	BIBLIOTECA	mini: 300€ TTC maxi: 900 € TTC	1	04/04/2014	avenant de transfert	sans incidence financière	
2010/16	Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la salle socioculturelle à SAINT DIERY	MOE	LE COMPAS DS L'ŒIL/ GINGER SECHAUD BOISSUY	19 200	1	18/07/2014	avenant de transfert	sans incidence financière	changement de nom SECHAUD qui devient GRONTMIJ
2014/06	Travaux de réfection de la toiture de 3 logements sociaux situés à SAINT DIERY	TRAVAUX	SUCHEYRE	19 020	1	23/07/2014	360,00	19 380,00 €	travaux dû à une mise en sécurité de la cheminée sur toiture
2013/08- 004	Accord cadre mono attributaire fourniture de fonds documentaires pour le pole lecture publique du Sancy lot 4 : achat et choix sur place de documents imprimés	FOURNITURES	LIBRAIRIE LES VOLCANS	mini: 4000€ TTC maxi: 12000 € TTC	1	31/10/214	avenant de transfert	sans incidence financière	modification de l'entité juridique

